

Les taux d'insertion professionnelle des diplômés de master (hors enseignement) ont légèrement baissé pendant la crise sanitaire. Mais dès 2021, les taux d'insertion les plus élevés atteints avant la crise ont été dépassés. Cependant, cette reprise concerne les diplômés ayant choisi d'entrer sur le marché du travail, dont la part a reculé. En miroir, la part de diplômés poursuivant des études s'est accrue passant de 36% en 2017 à 38% en 2020. Pour ceux occupant un emploi, la crise sanitaire a affecté les conditions d'emploi mais de manière ponctuelle : moins de contrats à durée indéterminée, plus de CDD et un effet sur les rémunérations. Dès 2022, les diplômés 2020 en emploi à 30 mois avaient moins de risque d'occuper des emplois aux conditions dégradées par rapport aux autres promotions, et même par rapport à celle de 2017 non affectée par la crise sanitaire au cours des 30 premiers mois après diplomation. Plus structurellement, les diplômés les plus jeunes, les alternants et ceux mobiles à la suite de leurs études sont moins confrontés aux emplois peu qualifiés. En revanche, indépendamment de l'année de diplomation et toutes choses égales par ailleurs, les femmes sont plus exposées aux emplois aux conditions dégradées courts et/ou peu qualifiés.

Évolutions de l'insertion professionnelle et des conditions d'emploi des diplômés de master (hors enseignement) durant la crise sanitaire

Les trois derniers millésimes des enquêtes d'insertion professionnelle s'inscrivent dans un contexte économique marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 (*encadré 1, graphique A*). D'une ampleur inédite, la crise a été constituée d'épisodes de confinements susceptibles d'impacter l'insertion professionnelle sur le marché du travail. Les situations déclarées au 1^{er} décembre de chaque année dans les enquêtes ne permettent pas de dater mois par mois les effets sur l'emploi des confinements et des mises à l'arrêt de certaines activités mais elles permettent néanmoins d'identifier rétrospectivement les effets sur l'insertion professionnelle d'une part et sur les conditions d'emploi d'autre part, par comparaison entre les différentes promotions. Pour les diplômés 2018, l'impact de la crise sanitaire de 2020 est observable avec la mesure de leur insertion professionnelle à 30 mois. Pour les diplômés 2019, c'est la situation à 18 mois qui en permet la mesure. Enfin, pour les diplômés 2020, qui entrent sur le marché du travail au moment de la crise, les mesures sanitaires les plus contraignantes ne sont plus en vigueur lorsque l'on observe leur situation à 18 et 30 mois. Ces derniers ont été, en revanche, concernés par des difficultés de formation liées aux confinements avec la mise en place des cours et des examens en distanciel ou la suppression du stage de fin d'études, pouvant avoir des

conséquences sur leur insertion professionnelle. Les taux d'insertion de la promotion 2017, non affectée par les effets de la crise entre leur sortie et 30 mois après, avaient atteint les niveaux les plus élevés enregistrés depuis les premières enquêtes. Les taux et conditions d'emplois de cette population témoin, observés dans un contexte économique d'avant crise sont comparés à ceux des promotions 2018, 2019 et 2020. L'analyse porte sur les diplômés de master (hors enseignement)¹. Cependant, elle comporte un focus traitant des diplômés de licence professionnelle.

Les taux d'insertion professionnelle des diplômés de master baissent légèrement pendant la crise sanitaire malgré l'activité partielle

L'insertion professionnelle des diplômés de master de l'université s'est repliée durant la crise sanitaire. Mesurée 30 mois après la diplomation (soit au 1^{er} décembre 2020), elle a reculé de 2,2 points de pourcentage pour les diplômés de master de 2018, comparés à la promotion 2017 – non impactée

¹. Les diplômés de master enseignement représentent entre 10% et 12% des enquêtés dans le cadre des enquêtes insertion professionnelle. Du fait des spécificités de leur insertion professionnelle relativement stable et protégée des conjonctures du marché du travail (plus de 90% des diplômés en emploi dans l'enseignement public), ils ont été exclus du champ et des résultats de cette étude.

TABLEAU 1 - Taux d'insertion professionnelle des diplômés de master (en %)

Année d'obtention du diplôme		Situation à 18 mois				Situation à 30 mois			
		2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Année d'observation de la situation		2018	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2022
Domaine disciplinaire	Droit-Economie-Gestion (DEG)	92,0	91,4	89,0	92,1	93,7	92,3	94,4	94,7
	Lettres-Langues-Arts (LLA)	84,4	84,4	81,4	86,0	87,6	84,2	88,8	88,7
	Sciences Humaines et sociales (SHS)	86,2	85,9	84,4	88,9	90,0	86,7	91,0	91,3
	Sciences-Technologie-Santé (STS)	90,4	90,5	87,1	89,3	92,9	90,9	92,5	93,7
Régime d'études	Formation initiale sous statut étudiant (FI-SE)	88,3	87,8	85,2	88,4	91,0	88,6	91,5	91,8
	Apprentissage	93,8	93,3	90,4	93,8	95,7	93,8	95,5	96,2
	Contrat de professionnalisation (CP)	94,6	94,5	92,5	95,1	95,6	94,7	96,5	97,1
Ensemble des diplômés		89,8	89,3	86,8	90,0	92,2	90,0	92,6	93,1

Lecture : Parmi les diplômés actifs (recherche ou emploi) de master du domaine DEG en 2017, 92 % sont en emploi 18 mois après l'obtention du diplôme. 93,7 % d'entre eux son en emploi 30 mois après. Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

par la crise sur la période d'observation – (tableau 1). Les diplômés en 2019, ont vu leur insertion entravée au début de leur parcours professionnel : à 18 mois, leur taux d'insertion, à 86,8 %, est en recul de 2,5 points par rapport à la promotion précédente et de 3 points par rapport à la promotion 2017. Ce recul est plus marqué pour les diplômés en Lettres Langues et Arts (LLA) et en Sciences Technologie Santé (STS), et ceux par la voie de l'apprentissage. Le repli du taux d'insertion en 2020 s'est surtout effectué au détrimment des emplois à durée indéterminée (EDI, contrats à durée indéterminé, fonctionnaires ou indépendants). Notamment, pour la promotion 2019, le recul du taux d'insertion à 18 mois s'explique aux deux tiers par les moindres embauches en EDI et à un tiers par les emplois à durée limitée (EDL, contrats à durée déterminée, intérim, vacations, etc.). Et, pour la promotion 2018, le repli du taux d'insertion à 30 mois s'explique aux trois quarts par les EDI. L'année 2020 a impacté la promotion 2018 de sorte que le taux à 30 mois n'était que marginalement plus élevé que le taux à 18 mois. L'insertion des diplômés de la promotion 2020, ne semble pas avoir été affectée ni à 18 ni à 30 mois, mais elle l'a été au moment de leur entrée sur le marché du travail (voir infra).

Les effets sur l'insertion s'exercent principalement sur l'année 2020 et sont de faible amplitude non sans lien avec la mise en

2. Le dispositif de l'activité partielle dont le déploiement atteignait une ampleur inédite (7,3 millions de salariés entre mars et mai 2020) a permis de maintenir en emploi les salariés (Baron, Monin, DARES, janvier 2023). Le taux de recours à l'activité partielle dans le secteur privé atteignait 25 % en avril 2020, puis 8 % en novembre (Bach, Breda, Dutronc-Postel, Ghio, Malgouyres, Toulemon, Institut des Politiques Publiques (IPP) rapport d'études pour la Dares n° 49, décembre 2022).

place de mesures d'activité partielle durant la crise sanitaire afin de maintenir l'emploi². Parmi les diplômés 2018 occupant un emploi au 1^{er} décembre 2020, 4,5 % déclarent être au chômage partiel. À la même date, c'est le cas de 2,8 % des diplômés 2019. Cette différence reflète la sensibilité du dispositif de l'activité partielle par rapport à l'ancienneté dans le poste. L'emploi à 30 mois est plus fréquemment à durée indéterminée (77,2 % en 2020 pour les diplômés 2018 à 30 mois et 62,9 % pour les diplômés 2019 à 18 mois) et donc susceptible de bénéficier d'un dispositif destiné à le préserver.

Une reprise rapide et importante de l'insertion professionnelle dès 2021

En décembre 2021, les taux d'insertion ont retrouvé, voire dépassé leur niveau d'avant crise sanitaire. Le taux d'insertion à 30 mois des diplômés 2019 remonte au-delà de celui enregistré pour les diplômés 2017 (tableau 1). L'insertion des diplômés 2020, qui ont connu des conditions de formation adaptées à la crise sanitaire, dépasse celui

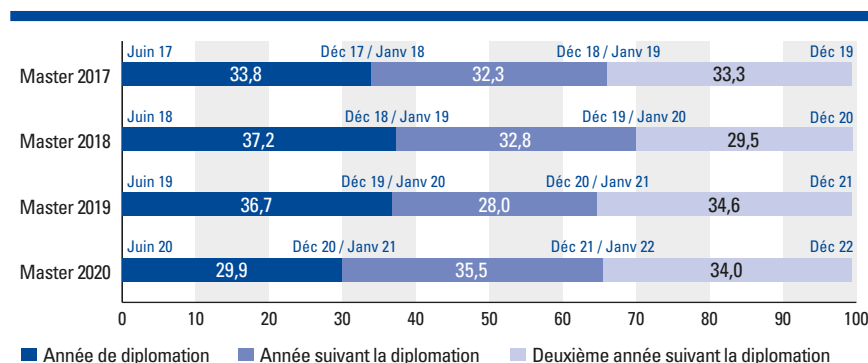
des deux promotions précédentes, et même celui de la promotion 2017.

Les filières DEG, LLA et SHS, marquées par les baisses de taux d'insertion fin 2020 affichent des hausses de plus de 4 points dès 2021 par rapport à la promotion précédente à 18 et à 30 mois. Les taux dépassent même ceux de la promotion 2017. En revanche, la filière STS ne retrouve pas encore, en 2021, les taux enregistrés par la promotion 2017. Pour cette filière il faut attendre l'année 2022, soit une année supplémentaire, essentiellement du fait des disciplines scientifiques (mathématiques et physique). En 2022, l'insertion professionnelle des diplômés de master connaît son plus haut niveau historique, quel que soit le domaine disciplinaire ou le régime d'études.

La crise a modifié le calendrier des recrutements

La baisse relativement contenue du taux d'insertion professionnelle pendant la crise, puis sa reprise dès l'année suivante, s'accompagnent d'une modification transitoire du calendrier des recrutements.

GRAPHIQUE 1 - Emploi occupé à 30 mois - Répartition selon l'année de début du contrat (en %)



Lecture : Parmi les diplômés de master en 2017 qui déclarent être en emploi à 30 mois, 33,8 % ont commencé le contrat correspondant à cet emploi l'année de l'obtention de leur diplôme (2017).

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

Pour les diplômés 2017 en emploi, un tiers des contrats avaient débuté l'année de la diplomation, un autre tiers l'année suivante et un dernier tiers l'année d'après (*graphique 1*). Les moindres embauches de 2020 et la moindre mobilité des salariés cette même année ont modifié significativement pour les diplômés des trois promotions ultérieures la répartition quasi uniforme des diplômés 2017. Pour la promotion 2018, les plus faibles embauches de 2020 (29,5 % des contrats en cours à 30 mois, contre 33,3 % pour les diplômés 2017) s'accompagnent d'une légère diminution de la mobilité des salariés embauchés en 2018 ou 2019. Pour les diplômés 2019 confrontés à la crise sanitaire l'année suivant la diplomation, les faibles embauches de 2020 s'accompagnent d'une forte rétention des diplômés embauchés l'année précédente, soit au cours de l'année de diplomation, suivi d'un rattrapage des embauches en 2021. Enfin, pour les diplômés 2020 dont le taux d'insertion professionnelle à 30 mois a dépassé celui de la promotion 2017, l'insertion a été moins massive dès l'année de diplomation, mais vite compensée par un supplément d'embauches en 2021, année suivant la diplomation. L'année 2020 apparaît ainsi comme une année spécifique de ralentissement des embauches pour toutes les promotions concernées.

Les enquêtes IP permettent d'observer rétrospectivement un peu plus finement la vitesse d'insertion (*encadré 1*). Au sein de la population témoin constituée des diplômés de 2017, 71 % des diplômés s'insèrent rapidement : ils sont embauchés dès l'année de diplomation et soit ils conservent cet emploi, soit ils ont changé depuis d'emploi (*tableau 2*). Les autres connaissent le chômage ou l'inactivité à 18 mois ou occupent l'emploi déclaré à 30 mois plus ou moins tardivement après la diplomation : 18 % un an après (insertion « intermédiaire ») et 12 % deux ans après (insertion « tardive »).

La vitesse d'insertion des diplômés 2018 n'a pas été particulièrement affectée. Leur taux d'insertion a été certes moindre et a peu progressé entre 18 et 30 mois (*voir supra*), mais pour ceux ayant occupé un emploi, la vitesse d'insertion est identique à celle de la promotion précédente. En revanche, pour les diplômés 2019 et 2020, outre leur moins bonne insertion à 18 mois, la vitesse

d'insertion de ceux qui se sont insérés a été plus modérée (68 % d'entre eux ont connu une insertion rapide). Les diplômés 2019 ont connu l'insertion la plus tardive (16 % d'entre eux contre 11 % pour les autres promotions) et les diplômés 2020 une vitesse d'insertion intermédiaire (22 %, contre 18 % de l'ensemble des diplômés depuis 2017). Parallèlement, le saut significatif du taux de poursuite d'études des diplômés de la promotion 2020 (qui est passé de 35,8 % à 37,9 %) témoigne de la difficulté pour certains diplômés à entrer sur le marché du travail (*tableau 3*). Toutes les filières sont concernées. Une possible crainte de dévalorisation du diplôme obtenu cette année et une confiance moindre en l'avenir, mais aussi un plus faible taux de promesse d'embauche à l'issue du stage ou du contrat d'alternance peuvent expliquer la poursuite des études plutôt que l'entrée sur le marché du travail. Ces évolutions s'observent pour tous

les domaines disciplinaires et régimes d'inscription et en particulier pour les filières et régimes avec les plus forts taux d'insertion : DEG, STS et l'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation).

Pour ceux en emploi, une tendance à la baisse de la mobilité en métropole et à l'étranger depuis 2020

La mobilité internationale des diplômés de master à 30 mois se réduit de façon continue depuis la promotion 2018. La part des diplômés exerçant une activité à l'étranger diminue d'un point entre 2019 (situation à 30 mois des diplômés 2017) et 2022 (situation à 30 mois des diplômés 2020) (*tableau 4*).

À l'opposé de la mobilité à l'étranger, la mobilité entre les régions françaises est restée quasi inchangée en 2020 au cœur de la crise

TABLEAU 2 - Emploi à 30 mois - Répartition selon le rythme d'insertion professionnelle (en %)

Année d'obtention du diplôme	2017	2018	2019	2020	Ensemble des promotions
Insertion rapide	71,4	71,5	68,1	67,7	69,6
insertion intermédiaire	17,5	18,1	15,7	21,5	18,2
Insertion tardive	11,2	10,4	16,3	10,9	12,2

Lecture : Parmi les diplômés de master des promotions 2017 à 2020, en emploi 30 mois après leur diplomation, 69,6 % ont eu une insertion rapide après l'obtention de leur diplôme. Ils étaient 68,1 % parmi les seuls diplômés de l'année 2019.
Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

TABLEAU 3 - Taux de poursuite d'études des diplômés de master (en %)

Année d'obtention du diplôme	2017	2018	2019	2020	
Domaine disciplinaire	Droit-Economie-Gestion (DEG)	36,1	36,0	35,7	38,1
	Lettres-Langues-Arts (LLA)	35,5	36,0	36,5	37,8
	Sciences Humaines et sociales (SHS)	29,3	30,9	30,4	32,2
	Sciences-Technologie-Santé (STS)	39,2	40,2	39,4	41,2
Régime d'études	Formation initiale sous statut étudiant (FI-SE)	nd	41,5	41,7	43,6
	Apprentissage	nd	16,3	17,5	18,4
	Contrat de professionnalisation (CP)	nd	13,8	13,4	14,9
Ensemble des diplômés	35,7	36,0	35,8	37,9	

Note : Les taux affichés dans ce tableau pour les promotions 2017 et 2020 sont différents de ceux indiqués dans les Notes Flash publiées. Les bases de données ont subi des corrections supplémentaires. Lecture : Parmi les diplômés de master (hors enseignement) de 2017, 35,7 % ont poursuivi leurs études.

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

TABLEAU 4 - Emploi à 30 mois - Mobilité et répartition selon la région d'occupation (en %)

Année d'obtention du diplôme	2017	2018	2019	2020
Année d'observation de la situation	2019	2020	2021	2022
Part des emplois en France	92,3	92,7	93,0	93,2
<i>dont en Ile de France (IdF)</i>	32,0	28,6	28,4	25,5
<i>dont en région métropolitaine (autres qu'IdF)</i>	59,1	62,6	63,0	65,8
<i>dont en Drom</i>	1,2	1,5	1,6	1,9
Part des emplois à l'étranger (a)	7,7	7,3	6,9	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux de mobilité régionale (b)	35,3	35,4	35,1	35,8
Taux de mobilité (a)+(b)	43,0	42,7	42,0	42,5

Lecture : Parmi les diplômés 2017 qui déclarent être en emploi 30 mois après leur diplomation (au 1^{er} décembre 2019), 43 % travaillent dans une autre région que celle du diplôme. 32 % d'entre eux travaillent en Ile de France.

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

sanitaire puis en 2021 avant d'augmenter légèrement en 2022. 35,8 % des diplômés en emploi à 30 mois en décembre 2022 l'occupe dans une région différente de celle de leurs études (+0,5 point par rapport à 2019). Ce léger rebond s'est fait au détriment de l'Ile-de-France. La part des diplômés en emploi à 30 mois en Ile-de-France a diminué de 6,4 points entre les promotions 2017 et 2020.

Les conditions d'emploi se sont momentanément dégradées

La part des contrats à durée indéterminée à 30 mois des diplômés 2019 s'inscrit en recul par rapport aux promotions précédentes ou postérieures (*encadré 2*) (*tableau 5*). En décembre 2021, 67 % des diplômés 2019 sont en contrat à durée indéterminée (CDI), contre 69 % pour les diplômés de l'année précédente en décembre 2020. La part des emplois à durée limitée passe de 22,8 % à 24,4 % entre ces deux années. Cette évolution s'accompagne d'un développement de la multi-activité : 6,1 % des diplômés 2019 déclarent occuper plusieurs emplois en décembre 2021, contre 4,7 % et 4,5 % pour les deux promotions précédentes. Pour les diplômés 2020 en emploi au 1^{er} décembre 2022, le taux du cumul d'emplois perd un point, mais reste supérieur à 5 %. La répartition des emplois occupés par type de contrat revient ensuite au niveau (ou presque) d'avant crise dès 2022. En décembre 2022, les diplômés 2020 en emploi déclarent des taux de CDI et des emplois à durée limitée équivalents à ceux des diplômés d'avant crise sanitaire. Parallèlement, la part des embauches au statut cadre s'est contractée. Les diplômés en 2018 présentaient la même proportion de cadres fin 2019 que la promotion précédente, mais ce n'était plus le cas fin 2020, à 30 mois, avec un écart de 2 points. Pour la promotion 2019, l'écart est perceptible dès 2020 (emploi à 18 mois) et se maintient même fin 2021 (emploi à 30 mois) : 65,7 % sont cadres, contre 68,3 % des diplômés 2017 en emploi à la fin 2019. La promotion 2020, quant à elle, accusait un écart fin 2021 (emploi à 18 mois) qui s'est presque résorbé ensuite fin 2022. En miroir, la part de diplômés occupant des postes de professions intermédiaires progresse au cours de

TABLEAU 5 - Emploi à 30 mois - Indicateurs de qualité des emplois occupés (en % et en euros nets mensuels)

Année d'obtention du diplôme		2017	2018	2019	2020
Année d'observation de la situation		2019	2020	2021	2022
Statut de l'emploi	Emploi à durée indéterminée (EDI)	77,1	77,2	75,6	77,9
	<i>dont indépendants</i>	4,5	4,5	5,1	5,3
	<i>dont fonctionnaires</i>	3,5	3,5	3,6	3,6
	<i>dont CDI</i>	69,1	69,2	66,9	69,0
	Emploi à durée limitée (EDL)	22,9	22,8	24,4	22,1
Temps de travail et cumul d'emploi	Temps partiel	4,8	5,7	5,1	4,8
	<i>dont en sous-emploi (1)</i>	-	-	42,6	41,5
	Plusieurs emplois	4,7	4,5	6,1	5,1
PCS	Cadres	68,3	66,4	65,7	67,7
	Professions intermédiaires	22,0	22,7	24,1	22,4
	Employés et ouvriers	7,3	8,2	7,9	7,2
Salaire net mensuel (2)	Q1	1 700	1 707	1 733	1 800
	Médiane	2 075	2 067	2 090	2 167
	Q3	2 500	2 500	2 500	2 600

(1) Le sous-emploi concerne les diplômés en emploi à temps partiel indiquant ne pas avoir la possibilité de travailler davantage avec cet emploi (question relative à la raison du temps partiel).

(2) Les salaires nets mensuels ne sont ici calculés que pour les salariés à temps plein (plus de 94 % des effectifs).

Lecture : Parmi les diplômés de master de 2017 en emploi au 1^{er} décembre de l'année 2019, 69,1 % sont en CDI et 68,3 % sont cadres. Leur salaire mensuel net médian est de 2 075 euros.

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

la période (+2,1 points entre 2019 et 2021). Elle retrouve quasiment son niveau observé en 2019.

L'effet de la crise sur les salaires s'est exercé sur les promotions 2018 et 2019. Fait inédit, les salaires à 30 mois de la promotion 2018 étaient inchangés par rapport à la promotion précédente entrée sur le marché du travail un an auparavant (le salaire médian était même marginalement inférieur). Pour la promotion 2019, le salaire médian perçu pour l'emploi occupé à 18 mois, n'était quant à lui, que légèrement supérieur à celui de la promotion précédente, écart moindre qu'à l'accoutumée.

Comme pour l'ensemble des salariés, la proportion de diplômés du supérieur exerçant leur activité à temps partiel accuse une augmentation ponctuelle pendant la crise sanitaire : fin 2020, elle atteint 5,7 % pour les diplômés 2018, fin 2021 elle s'établit à 5,1 % pour la promotion 2019. Fin 2022, la part de diplômés à temps partiel revient à un niveau identique à celui des diplômés 2017 en emploi fin 2019, soit 4,8 %. Parmi les diplômés 2020 à temps partiel fin 2022, 41,5 % déclaraient être en sous-emploi, après 42,6 % l'année précédente pour les diplômés 2019.

Les conditions d'emploi de la promotion 2020 à 30 mois apparaissent bien plus favorables que celles des deux précédentes promotions. Elles sont quasi-équivalentes à celles de la promotion 2017, mais avec davantage d'indépendants, moins de cadres

et légèrement plus de cas de multi activité. Les rémunérations accélèrent.

Les diplômés 2018 ont davantage été sujet au risque d'occuper un emploi « aux conditions dégradées » à 30 mois contrairement aux diplômés 2020

Afin d'étudier les effets de la crise sanitaire sur les conditions d'emploi à 30 mois des diplômés, une classification ascendante hiérarchique a été constituée et a abouti à la distinction de 5 formes d'emplois pouvant être regroupées en 3 catégories (*encadré 2*). Ces formes d'emploi traduisent la qualité des emplois.

Parmi les caractéristiques des diplômés (sociodémographiques (genre, âge à la diplomation), leur régime d'étude, leur année de diplomation), certaines conduisent plus que d'autres à l'occupation d'un emploi de plus ou moins bonne qualité. Pour mesurer l'influence de ces caractéristiques sur les formes d'emploi occupé à 30 mois, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » a été réalisée (*tableau 6*). Il en ressort que les diplômés 2018 dont la situation à 30 mois est observée le 1^{er} décembre 2020, ont occupé plus fréquemment des emplois aux conditions dégradées que les diplômés 2017 : ils ont davantage été confrontés au risque d'occuper un emploi dit « court » ou « peu qualifié » (respectivement +24 % et +15 %). Ils ont

cumulé plusieurs facteurs de précarité : emplois à durée limitée, temps partiel, cumul d'emploi et/ou emplois de niveau employé ou ouvrier, salaires relativement faibles. À l'inverse, les emplois des diplômés 2020, arrivés sur le marché du travail au cœur de la crise sanitaire, ont été moins sujets *in fine* au risque d'occuper un emploi court 30 mois après leur diplomation (-10 % par rapport à la promotion 2017, non impactée sur la période étudiée). Ils ont plus de chance d'occuper des emplois de qualité. Ces résultats à 30 mois ne préjugent pas de la suite de la trajectoire professionnelle. Les diplômés 2020 ont connu un début d'insertion relativement tardif par rapport aux autres

promotions mais bénéficient de meilleures conditions d'emploi à 30 mois. La détérioration des conditions d'emploi pendant la crise sanitaire n'a été que ponctuelle.

Les diplômés les plus jeunes, les alternants et ceux mobiles sont moins exposés aux emplois peu qualifiés

Indépendamment de l'année de diplomation, certaines caractéristiques des diplômés et du diplôme obtenu conduisent structurellement à des conditions d'emploi plus ou moins précaires. L'âge des diplômés est une de ces caractéristiques. Lorsqu'il

correspond à 23 ans (âge de diplomation sans redoublement) ou moins, il renvoie à des insertions de qualité. Au-delà de 25 ans à la diplomation, les diplômés ont une probabilité plus élevée d'occuper un emploi court ou atypique (respectivement, +30 % et +41 %). La diplomation par la voie de l'alternance (en apprentissage ou contrat de professionnalisation) protège également les diplômés des emplois aux conditions dégradées ou atypiques. En particulier, les diplômés en apprentissage ont nettement moins de risque d'occuper un emploi court (-72 %) que les diplômés en formation initiale hors alternance. Enfin, le fait de quitter la région des études tout en restant en France réduit

TABLEAU 6 - Probabilités d'occuper un emploi aux conditions dégradées ou atypique par rapport à un emploi de qualité du secteur privé selon l'année de diplomation et les caractéristiques sociodémographiques

	Forme 2 vs 1		Forme 3 vs 1		Forme 4 vs 1		Forme 5 vs 1		Emplois de qualité	
	Odd ratio	sign.	Odd ratio	sign.	Odd ratio	sign.	Odd ratio	sign.	Forme 1	Forme 2
Année de diplôme										
2017	réf		réf		réf		réf		Cadre du secteur privé	Contractuels catégorie A de la fonction publique
2018	n.s		1,24	***	1,15	***	n.s			
2019	n.s		n.s		n.s		n.s			
2020	0,95	*	0,90	**	n.s		n.s			
Secteurs d'activité										
Activités financières et d'assurance	0,71	***	0,23	***	1,15	***	0,28	***	Forme 3	Forme 4
Administration publique et enseignement	9,14	***	3,12	***	2,63	***	0,44	***		
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,28	***	0,39	***	0,41	***	0,82	***	Emplois « courts »	Emplois peu qualifiés
Commerce, transports, hébergement, restauration	0,69	***	1,26	***	2,36	***	0,59	***		
Industrie et construction	n.s		0,26	***	0,71	***	0,18	***	Emplois atypiques	
Santé humaine et action sociale	1,93	***	3,03	***	0,83	***	1,53	***	Forme 5	
Info-Com et autres secteurs (1)	réf		réf		réf		réf		Indépendants	
Genre										
Femme	1,34	***	1,40	***	1,63	***	0,91	***		
Homme	réf		réf		réf		réf			
Age à la diplomation										
Moins de 23 ans	0,94	***	0,88		1,04		0,85	***		
23-24 ans	réf		réf		réf		réf			
25 ans ou plus	n.s		1,30	***	n.s		1,41	***		
Domaine										
Droit-Economie-Gestion	réf		réf		réf		réf			
Lettres-Langues-Arts	1,29	***	5,78	***	2,26	***	3,39	***		
Sciences Humaines et Sociales	2,02	***	5,17	***	1,61	***	1,53	***		
Sciences-Technologies-Santé	1,23	***	1,47	***	0,55	***	0,71	***		
Régime d'études										
Formation initiale sou statut étudiant	réf		réf		réf		réf			
Apprentissage	0,67	***	0,28	***	0,47	***	0,48	***		
Contrat professionnel	0,50	***	0,37	***	0,43	***	0,53	***		
Mobilité										
Pas de mobilité	réf		réf		réf		réf			
Mobilité inter-régionale	1,04	**	0,80	***	0,78	***	0,74	***		
Mobilité vers l'étranger	2,55	***	1,14	*	0,85	***	n.s			
Types d'insertion										
insertion rapide	réf		réf		réf		réf			
Insertion intermédiaire	1,09	***	1,11	**	1,15	***	1,18	***		
Insertion tardive	2,88	***	2,97	***	2,73	***	2,07	***		

*** Rapport de chances significatif au seuil de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 % (n.s = non significatif)

(1) Le secteur Info-com et autres secteurs regroupe : Information et communication ; Activités immobilières ; Activités de service administratif et de soutien ; Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de service ; Agriculture, sylviculture et pêche.

Lecture : Le fait d'être diplômés en 2018 augmente de 24 % le risque d'occuper un emploi court à 30 mois.

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

le risque d'occuper un emploi court ou peu qualifié et diminue la probabilité d'être indépendant 30 mois après l'obtention du diplôme. La mobilité à l'étranger est significativement corrélée avec les emplois de qualité et en particulier avec les volontariats internationaux compris dans la forme 2.

Les femmes sont davantage exposées aux emplois aux conditions dégradées

Parmi les diplômés de master en emploi 30 mois après leur diplôme, 58,4 % sont des

femmes. Les femmes représentent 73 % des diplômés en emploi « courts ». Cette surreprésentation est associée à celle des filières (SHS et LLA) et des secteurs (« administration publique et enseignement » et « santé humaine et action sociale ») relativement féminisés. Le fait d'être une femme indépendamment du secteur d'activité et du domaine disciplinaire augmente fortement la probabilité d'occuper un emploi aux conditions dégradées (formes 3 et 4) mais aussi celle d'occuper un emploi de qualité de la fonction publique (forme 2). De même, les filières LLA et SHS multiplient par environ 5

le risque d'occuper un emploi « court » (forme 3) indépendamment du genre ou du secteur d'activité du diplômé. Ce risque est multiplié par 3 dans l'administration publique et l'enseignement et, la santé humaine et l'action sociale.

Florent Lhuillier, Hatice Yildiz,
MESR-SIES

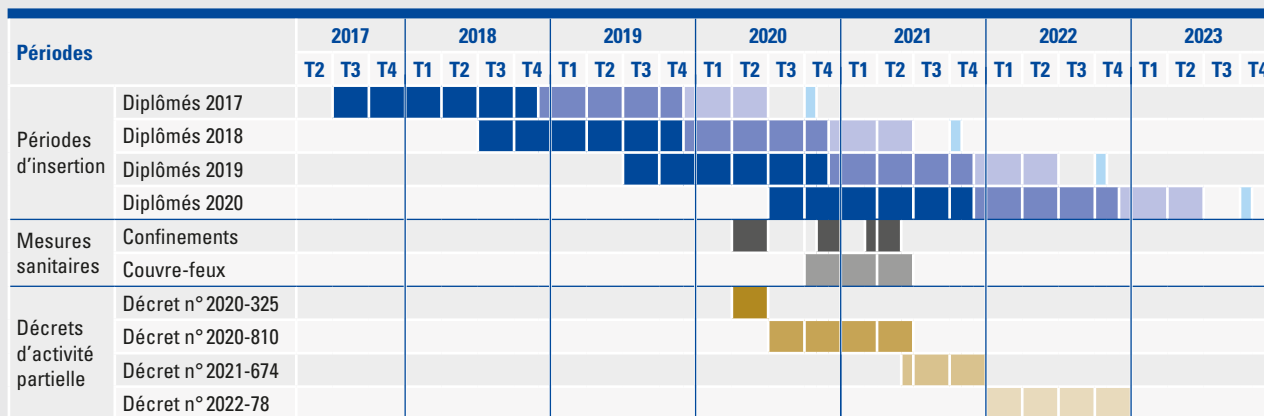
Encadré 1 : Sources, définitions et mesure de l'insertion professionnelle pendant la crise sanitaire

Sources

Les enquêtes d'Insertion Professionnelle des diplômés (IP) sont réalisées chaque année depuis 2009 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et les universités françaises en métropole et DOM (hors université Paris Dauphine et hors Mayotte³). Ces enquêtes individuelles et exhaustives sont effectuées auprès des diplômés de master, de licence professionnelle et de DUT de nationalité française, âgés de 30 ans ou moins l'année de leur diplôme, n'ayant pas interrompu leurs études pendant deux années consécutives ou plus avant la diplomation et n'ayant pas poursuivi des études les deux ans suivant la diplomation. La collecte des données par les universités est multimode (courriel, télé-

phone, courrier). Elle se déroule entre décembre de la deuxième année et mai de la troisième année suivant la diplomation. Le taux de réponse exploitable pour les diplômés de master oscille autour de 70 % chaque millésime. Les données sont corrigées pour tenir compte de la non-réponse. Les enquêtes insertion professionnelle permettent d'étudier la situation professionnelle des diplômés à 18 et 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La date de diplomation pouvant varier fortement d'un établissement, d'une formation à une autre, les diplômés sont interrogés à une date donnée permettant d'observer ces temporalités. Ainsi, ils sont enquêtés sur leur situation professionnelle aux 1^{ers} décembre de la première et deuxième année suivant la diplomation.

GRAPHIQUE A - L'insertion professionnelle des diplômés dans les enquêtes IP et les mesures sanitaires et économiques liées à la crise de la Covid-19



- Insertion avant la situation à 18 mois
- Insertion avant la situation à 30 mois
- Période des enquêtes d'insertion prof.
- Publication des enquêtes d'insertion prof.

- Activité partielle autorisée avec aucun reste à charge pour les entreprises
- Modulation de l'allocation d'activité partielle avec reste à charge minimum pour certains secteurs
- Modulation progressive de l'allocation d'activité partielle avec reste à charge pour les entreprises
- Restriction des autorisations de chômage partiel aux seuls secteurs fragilisés

Le taux d'insertion professionnelle calculé par le Ministère via l'enquête IP rapporte la part de diplômés en emploi à l'ensemble des diplômés actifs (en emploi ou au chômage) à une date donnée.

Taux d'insertion professionnelle :

$$\frac{\text{Diplômés en emploi}}{\text{Ensemble des diplômés actifs (en emploi + chômeurs)}}$$

Ensemble des diplômés actifs (en emploi + chômeurs)

Ce taux d'insertion ne correspond pas au taux d'emploi tel que calculé par l'Insee, la Dares ou l'OCDE dans ses comparaisons internationales, lesquels retiennent les inactifs au dénominateur en plus des actifs.

La vitesse d'insertion est calculée en combinant l'information sur la date de début de l'emploi à 30 mois, la date de début d'un premier emploi, quand il existe, avant celui à 30 mois, et la situation professionnelle à 18 mois (emploi, recherche d'emploi).

3. Pour les diplômés 2020, les résultats ne comprennent pas l'université Gustave Eiffel non plus.

Encadré 2 : Indicateurs de la qualité et formes d'emploi occupées à 30 mois

Indicateurs de qualité de l'emploi

La qualité de l'emploi à 30 mois est observée à travers plusieurs indicateurs.

Au regard de la stabilité, les emplois se répartissent en deux principales catégories selon le type de contrat de travail. Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), les professions libérales, les indépendants, les chefs d'entreprise et les fonctionnaires. Les emplois à durée limitée (EDL) comprennent les vacataires, les intérimaires, les intermittents, les emplois aidés et les salariés en contrat à durée déterminée (CDD), en contrat de professionnalisation, en contrat de volontariat.

Pour le temps de travail, les diplômés insérés se distinguent selon leur quotité de travail (temps complet/ temps partiel si plus ou moins de 35 heures de travail hebdomadaires) et selon leur multi-activité. Pendant la crise sanitaire, certains diplômés à temps complet ont indiqué être à temps partiel s'ils étaient au chômage partiel. En revanche, la question sur le temps de travail porte sur l'ensemble des emplois occupés. Enfin, parmi les diplômés exerçant un emploi à temps partiel à 30 mois, depuis 2021, la part de sous-emploi peut être calculée. Elle renvoie aux diplômés en emploi à temps partiel qui souhaiteraient travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'ils soient ou non à la recherche d'un autre emploi.

Pour la qualification, la catégorie socioprofessionnelle des diplômés en emploi est observée selon le regroupement ci-dessous :

- les « cadres » : ingénieurs, cadres, professions intellectuelles supérieures, personnels de catégorie A de la fonction publique ;
- les « indépendants » : professions libérales, chefs d'entreprise, commerçants et artisans ;
- les « professions intermédiaires » (PI) : emplois de niveau intermédiaire (technicien(ne), agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP), personnels de catégorie B de la fonction publique ;
- les « employés et ouvriers » : ouvriers, employés administratifs, employés de commerce, personnels de service, personnels de catégorie C de la fonction publique.

Concernant le niveau de rémunération, les quartiles des salaires nets mensuels intégrant les montants de primes mensualisés sont calculés.

Enfin, ces indicateurs objectifs de qualité d'emploi sont complétés par des indicateurs d'appréciation sur la correspondance de l'emploi occupé avec le niveau de diplôme obtenu, le domaine disciplinaire et la satisfaction relative aux missions.

Méthodologie

L'étude de la qualité de l'emploi permet de distinguer cinq formes d'emploi occupées à 30 mois.

Afin d'étudier les effets de la crise sanitaire sur les conditions d'emploi des diplômés, une classification ascendante hiérarchique a été construite à partir du positionnement des diplômés 2017 à 2020 en emploi sur les cinq premiers axes factoriels d'une analyse de correspondances multiples (ACM) réalisée à partir de variables permettant d'approcher la qualité des emplois. Ces variables relatives à la stabilité, au temps de travail (quotité et cumul d'activité), à la qualification et à la rémunération des emplois conduisent à distinguer cinq formes d'emplois pouvant être regroupées en trois catégories caractérisant leur « qualité » (tableau A).

Parmi les diplômés occupant un emploi de qualité, les cadres du secteur privé (forme 1) et les contractuels catégorie A du secteur public (forme 2) sont surreprésentés. Ces formes d'emploi sont majoritairement à durée indéterminée (à l'exception du public), de niveau cadre, et intégralement à temps plein. À l'inverse, les emplois aux conditions dégradées sont composés d'emplois courts (à durée limitée et à temps partiel) (forme 3), d'emplois peu qualifiés (de niveau employé ou ouvrier) (forme 4). Enfin, se distinguent les emplois non-salariés, parfois occupés à temps partiel, se cumulant avec d'autres emplois, et associés à des salaires plutôt inférieurs à la médiane (forme 5).

Une régression logistique multinomiale a été réalisée ensuite avec pour variable expliquée les formes d'emploi et pour variables explicatives l'année de diplomation, le type d'insertion, l'âge, le genre, le secteur d'activité, le régime d'inscription et le domaine disciplinaire.

TABLEAU A - Emploi à 30 mois - Caractéristiques des cinq formes d'emploi selon les indicateurs de qualité (en %)

		Emplois de qualité		Emplois aux conditions dégradées		Emplois atypiques	Ensemble des diplômés en emploi
		Forme 1 Cadres du secteur privé	Forme 2 Contractuels catégorie A de la fonction publique	Forme 3 Emplois « courts »	Forme 4 Emplois peu qualifiés	Forme 5 Indépendants	
Statut de l'emploi	Emploi à durée indéterminée	98,6	0,0	50,6	66,6	96,7	76,8
	Emploi à durée limitée	1,4	100,0	49,4	33,4	3,3	23,2
Niveau de l'emploi (PCS)	Cadre	75,9	66,5	52,0	0,0	0,0	65,3
	Profession intermédiaire	23,7	33,5	25,0	0,0	0,0	23,1
	Employé-ouvrier	0,4	0,0	23,0	100,0	0,0	7,5
	Profession libérale, chef d'entreprise, artisan, commerçant, agriculteur	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	4,1
Temps de travail	Temps plein	100,0	100,0	0,0	100,0	85,1	95,1
	Temps partiel	0,0	0,0	100,0	0,0	14,9	4,9
Cumul d'emploi	Un seul emploi	95,4	100,0	72,7	100,0	82,4	95,0
	Plusieurs emplois	4,6	0,0	27,3	0,0	17,6	5,0
Salaire*	Salaire inférieur à la médiane	40,5	70,8	48,9	86,8	54,1	50
	Salaire supérieur à la médiane	59,5	29,2	51,1	13,2	45,9	50
Répartition par catégorie		67,4	17,9	4,3	6,4	4,1	100,0

* Les médianes de salaire sont ici calculées pour les temps plein d'une part et pour les temps partiel d'autre part. La quotité du temps de travail pour les temps partiels n'étant pas connu, la comparaison des médianes pour les deux catégories concernées par le temps partiel est peu significative.

Lecture : 98,6% des diplômés en emploi de forme 1 sont en emploi à durée indéterminée.

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

Focus 1 : Licence professionnelle - L'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle pendant la crise sanitaire

TABLEAU B - Taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle (en %)

Année d'obtention du diplôme		Situation à 18 mois				Situation à 30 mois			
		2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Année d'observation de la situation		2018	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2022
Domaine disciplinaire	Droit-Economie-Gestion (DEG)	93,1	91,6	91,5	93,0	93,9	91,9	94,3	95,1
	Lettres-Langues-Arts (LLA)	85,0	86,8	83,5	86,3	88,4	87,4	88,0	90,4
	Sciences Humaines et sociales (SHS)	85,8	86,5	86,2	86,5	88,8	86,5	90,4	90,9
	Sciences-Technologie-Santé (STS)	94,5	93,2	92,5	93,3	95,4	93,9	95,7	95,9
Régime d'études	Formation initiale sous statut étudiant (FI-SE)	90,6	88,3	88,3	88,9	91,6	89,0	92,4	92,3
	Apprentissage	94,0	94,1	93,3	94,1	95,4	94,2	95,8	96,0
	Contrat de professionnalisation (CP)	95,3	94,2	93,2	94,4	96,3	94,8	96,0	96,9
Ensemble des diplômés		93,0	91,9	91,4	92,4	94,1	92,3	94,6	95,0

Lecture : Parmi les diplômés actifs (recherche ou emploi) de la licence professionnelle en 2017, 93,1 % sont en emploi 18 mois après l'obtention du diplôme. 94,1 % d'entre eux sont en emploi 30 mois après.

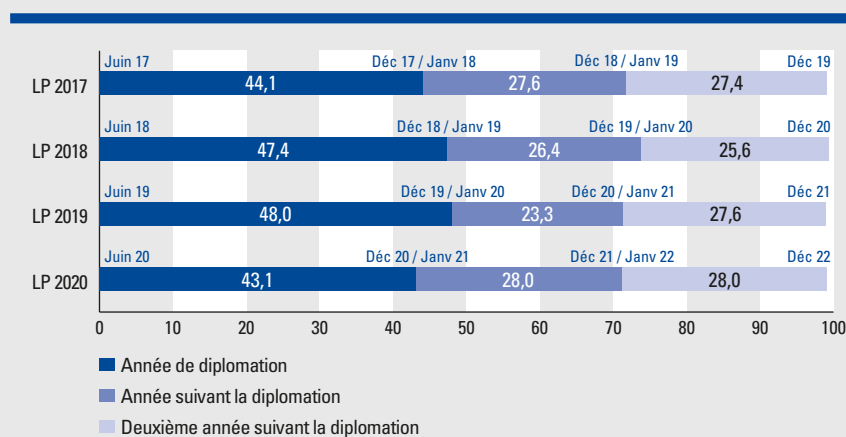
Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

Les enquêtes Insertion Professionnelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche couvrent également les diplômés de licence professionnelle en établissement universitaire. Les données d'insertion sont ainsi disponibles pour plus de 20 000 étudiants diplômés de licence professionnelle chaque année.

Le taux d'insertion des licences professionnelles 18 mois après l'obtention du diplôme a connu une première baisse dès l'année 2019, avant la crise sanitaire, passant de 93 % à 91,9 % (Tableau B). La baisse du taux d'insertion à 18 mois se poursuit en 2020 pour atteindre 91,4 %, soit son niveau le plus bas parmi les quatre dernières promotions. Par rapport à la situation à 30 mois, l'année 2020 est également marquée par une baisse significative du taux d'insertion - 1,8 point par rapport à la promotion précédente. Fin 2022, année essentiellement postérieure aux difficultés liées à la crise sanitaire, le taux d'insertion à 30 mois retrouve des niveaux records : 95 % contre 94,1 % en 2019. Les diplômés des années 2019 et 2018, interrogés par rapport à la situation à 18 mois et à 30 mois en 2020, sont ceux dont l'insertion professionnelle a été particulièrement marquée par le ralentissement de l'activité propre à cette année. Les diplômés de toutes les disciplines sont touchés par le fléchissement du taux d'insertion constaté au 1^{er} décembre 2020. L'impact selon le régime d'études est très hétérogène. Les baisses constatées pendant la crise sanitaire ont été contenues pour les diplômés en alternance par rapport aux étudiants diplômés des formations initiales sous statut étudiant.

Plus de 40 % des diplômés de licence professionnelle commencent l'année de leur diplomation le travail qu'ils déclarent 30 mois après (Graphique B). Le délai d'insertion pour les diplômés de licence professionnelle est ainsi souvent plus rapide que pour les diplômés de masters. Le ralentissement de l'insertion en

GRAPHIQUE B - Emploi à 30 mois - Répartition selon l'année de début de contrat des diplômés de licence professionnelle en emploi (en %)



Lecture : Parmi les diplômés de licence professionnelle en 2017 qui déclarent être en emploi (situation à 30 mois), 44,1 % ont indiqué avoir commencé le contrat correspondant à cet emploi l'année de l'obtention de leur diplôme.

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

TABLEAU C - Emploi à 30 mois - Indicateurs de qualité des emplois occupés par les diplômés de licence professionnelle (en % et en euros nets mensuels)

Année d'obtention du diplôme		2017	2018	2019	2020
Année d'observation de la situation		2019	2020	2021	2022
Statut de l'emploi	Emploi à durée indéterminée (EDI)	84,1	84,5	84,3	85,4
	dont indépendants	2,7	3,0	3,5	3,3
	dont fonctionnaires	2,8	2,6	2,6	3,1
	dont CDI	78,6	79,0	78,2	79,0
	Emploi à durée limitée (EDL)	16,0	15,5	15,7	14,6
Temps de travail et cumul d'emploi	Temps partiel	2,9	3,4	2,5	2,7
	Plusieurs emplois	2,5	2,4	2,9	6,1
PCS	Cadres	13,5	14,3	15,0	15,8
	Professions intermédiaires	64,0	62,2	61,2	61,6
	Employés et ouvriers	19,4	20,2	18,8	18,7
Rémunération	1 ^{er} quartile	1 500	1 500	1 533	1 600
	Médiane	1 733	1 750	1 800	1 868
	3 ^e quartile	2 029	2 050	2 100	2 208

Lecture : Parmi les diplômés de licence professionnelle de 2017 en emploi au 1^{er} décembre de l'année 2019, 78,6 % sont en CDI et 13,5 % sont cadres. Leur salaire mensuel net médian est de 1 733 euros.

Source : MESR-SIES. Enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2017, 2018, 2019 et 2020

2020 se vérifie également : 43,1 % des diplômés en 2020 ont démarré leur contrat l'année de leur diplôme, contre 48 % pour les diplômés de l'année précédente.

Les conditions d'emploi des diplômés de licence professionnelle se sont moins dégradées que les masters. Plus de 84 % d'entre eux sont en emploi à durée indéterminée et l'année 2020 n'est pas caractérisée par une augmentation de la part des contrats à durée limitée (*Tableau C*).

Le temps partiel, en revanche, fait l'objet d'une légère hausse pour les diplômés 2018 se prononçant sur leurs situation d'emploi en décembre 2020. Par ailleurs, le cumul d'emploi qui restait en dessous de 3 % des emplois déclarés entre 2019 et 2021, enregistre une nette hausse en 2022 atteignant 6,1 %. Enfin, la part d'emploi de niveau cadre augmente de façon continue sur la période d'observation, passant de 13,5 % en 2019 à 16 % en 2022.

Pour en savoir plus

- Baron A., Monin R., « Le recours à l'activité partielle pendant la crise sanitaire : le rôle du reste à charge », Document d'études n° 264, DARES, janvier 2023
- Jauneau Y., Vidalenc J., « L'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », Insee Première n° 1844, INSEE, mars 2021
- Ménard B., « Une meilleure insertion sur le marché du travail pour les diplômés par la voie de l'alternance », Note Flash n° 8, SIES, mai 2021
- Yildiz H., « Légère baisse de l'insertion des diplômés de master au 1^{er} décembre 2020 », Note Flash n° 30, décembre 2021
- Yildiz H., « Après une baisse en 2020, le taux d'insertion à 30 mois des diplômés de master repart fortement à la hausse », Note Flash n° 25, octobre 2022
- Yildiz H., « L'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés 2020 de master », Note Flash n° 22, octobre 2023
- Yildiz H., « L'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés 2020 de licence professionnelle », Note Flash n° 21, octobre 2023